

PAR CHEMIN MUNICIPAL

La mairie sera fermée du 4 août au 18 août inclus

Bonjour à toutes et à tous,

Lors du dernier Parchemin de décembre 2024, je vous avais promis de vous tenir au courant du recensement de janvier-février 2025. Après un gros travail de recueil des données démographiques communales, parfaitement effectué par Mesdames Chloé LORNET (agent recenseur) et Monique Bétaille (élue référente), les résultats sont tombés : Saint-Martin a vu sa population augmenter de manière significative : 25 habitants supplémentaires.

Et ce, malgré le vieillissement de la population (petit rappel, en 2016, quand nous avons intégré la nouvelle intercommunalité, Xaintrie Val Dordogne (XVD), nous étions, parmi les 30 communes, une de celles qui avait la population la plus âgée) et nos anciens qui nous quittent petit à petit, sans faire de bruit, mais en laissant un grand vide dans la vie de notre petit village. Ce solde positif montre qu'il y a actuellement, un vrai virage dans nos territoires qui, pour bien des raisons redeviennent attractifs.

Un de ces virages se ressent au niveau de notre école. Il n'y a pas si longtemps, la pérennité de notre classe unique se posait avec moins de 10 élèves. Cette année, elle a compté jusqu'à 20 élèves, et nous avons 24 inscrits pour la rentrée 2025-2026. On a l'habitude de dire qu'une commune sans école n'a pas d'avenir, ce n'est pas le cas à Saint-Martin-La-Méanne.

Avec des finances qui sont au beau fixe (Voir article qui suit), des travaux qui se poursuivent sur un bon rythme, on pourrait penser que tout va pour le mieux. Pas forcément, le vivre ensemble et l'intégration mettent et mettront du temps à se mettre en place. Néanmoins, le temps fera son œuvre, la patience étant une vertu qui se cultive et pousse lentement sur nos terres rudes, qui ne se laissent pas facilement apprivoisées...


Bon été, profitez du beau temps et de vos proches.

Bonne lecture.

Christian PAIR, maire

MAIRIE

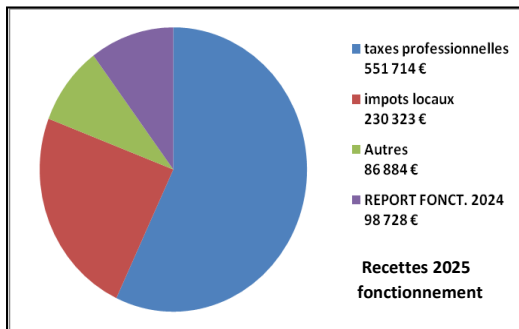
Place de la République, 19320 Saint-Martin-La-Méanne. Service administratif : téléphone : 05.55.29.12.75
email : mairie.saintmartinlameanne@wanadoo.fr / site internet : www.stmartinlameanne.fr

 Mairie Saint Martin La Méanne

Ce numéro a été réalisé par les membres de la commission « information/bulletin municipal »

Le budget 2025

Budget fonctionnement commune

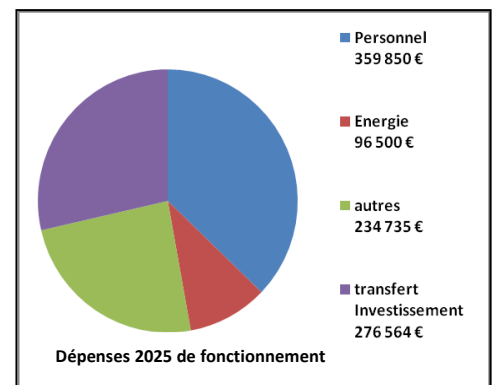


Notre budget prévisionnel de recettes 2025 en fonctionnement Commune s'élève à 967 649 €, en baisse de 3,6 % par rapport à 2023. Notre principale recette reste l'ensemble des taxes professionnelles dues pour la quasi-totalité aux activités hydro-électriques d'ENEDIS. Les taux d'imposition locaux n'ont pas été augmentés par la Commune et ce depuis 2005, leur augmentation provient uniquement de la révision de l'assiette par l'Etat, ce qui correspond approximativement au taux d'inflation.

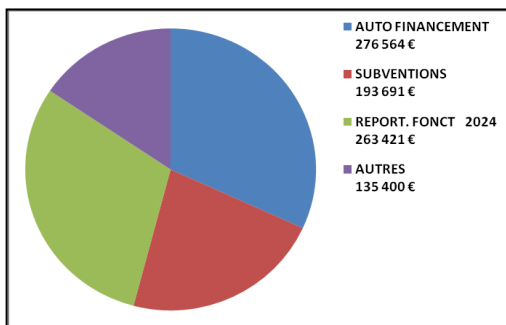
Notre budget dépenses 2025 en fonctionnement s'élève à 967 649 € en équilibre avec nos recettes.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Les frais de personnel (359 850 €) ;
- Les couts d'énergie (96 500 €) qui restent cependant maîtrisés avec l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, ainsi que les travaux réalisés à la piscine afin d'améliorer sa performance énergétique ;
- Les couts 'AUTRES' (234 735 €) concernent entre autres, le financement des écoles maternelle et primaire, les assurances, impôts, subventions... ;
- Le solde (276 564 €) est transféré vers le budget Investissements et contribue à financer tous les travaux prévus dans ce domaine. Ce solde est cependant en baisse constante.



Budget investissement commune



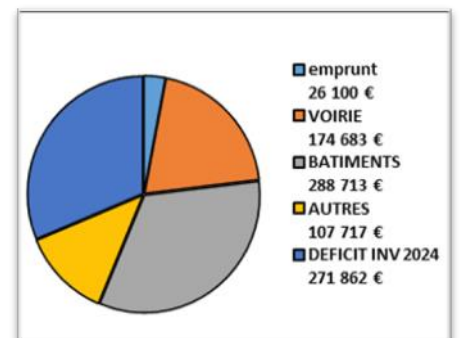
Les recettes d'investissement 2025 s'élèvent à 869 075 € sans recours à l'emprunt. Elles proviennent :

- De notre capacité d'autofinancement ;
- Des subventions attribuées par les différents partenaires que sont les services de l'Etat, le Conseil Départemental, la FDEE, l'Union Européenne, l'agence de l'eau et la région Nouvelle-Aquitaine (Cf les travaux en cours)

Les dépenses d'investissement 2024 s'élèvent à 869 075€ à l'équilibre avec nos recettes

Au titre du budget 2025, les principales dépenses d'investissement portent sur :

- 26 100 € de remboursement de l'emprunt 2018 pour la réhabilitation du foyer
- 174 683 € pour la voirie, ce qui représente un effort qui continue d'être significatif
- 64 200 € sur l'éclairage public avec le remplacement des lampes par des LED plus économiques en énergie,
- 50 000 € pour le projet " protection incendie des villages"
- 186 263 € pour l'équipement d'un chauffage solaire sur la piscine (subventionné)
- Réfection du four Lavastroux (joints du mur extérieur et la toiture), du logement mairie ainsi que des joints du mur de la mairie et de la grange du presbytère,



Budget de Fonctionnement pour l'Eau

En 2025, les recettes et dépenses de fonctionnement pour l'eau s'équilibrent à 80 984 €. Pour faire face à l'inflation et à l'augmentation des coûts énergétiques, de personnel et de matériel, une légère hausse des tarifs a été nécessaire. Ces ajustements permettent de maintenir un réseau d'eau en bon état, malgré son vieillissement et les fuites difficilement localisables.

Budget d'Investissements pour l'Eau

Le budget d'investissement pour 2024 s'élève à 153 659 €. Les principales opérations incluent :

- **Nouveau forage et renforcement du réseau** : 52 730 € pour le solde de financement du nouveau forage de Croix de Brunal et le renforcement du réseau d'eau du village Ymont.
- **Installation de vannes et compteurs** : 74 000 € pour les travaux d'installation de vannes et compteurs réseaux supplémentaires, ainsi qu'une télésurveillance du réseau, subventionnés à 80 % par l'Agence de l'Eau et le Conseil départemental.
- **Études du Schéma Directeur Eau** : 23 095 € pour le solde des études portées par la Communauté de communes XVD, également subventionnées à 80 %.

Budget de Fonctionnement pour l'Assainissement

En 2025, le budget de fonctionnement pour l'assainissement s'élève à 85 696 €. Une provision financière de 15 000 € est prévue pour la réfection de la chaussée des étangs, dont le coût est estimé à plus de 80 000 € (Travaux en cours).

Budget Investissements pour l'Assainissement

Le budget d'investissement pour l'assainissement s'élève à 261 923 €. Ce montant élevé est principalement dû à des règles budgétaires imposant de prévoir des amortissements dans les budgets successifs.

Les travaux en cours et à venir

- **Les travaux de voirie ont été programmés.**

Le budget alloué traduit le choix du conseil municipal de poursuivre l'effort très important initié les dernières années. Ce sont plus de 172 127€ TTC qui ont été budgétés cette année.

Les crédits seront essentiellement consommés pour la rénovation des routes de

- Laborie très dégradées par les travaux de recherche de fuite,
- Lavastroux vers le cimetière (premier tronçon du village de Lavastroux au banc des amoureux)
- Ymont

Le marché public sera lancé courant juin pour des travaux à l'automne

Le Conseil Départemental de la Corrèze nous apporte son soutien pour un montant de 15 467€.



- **La rénovation des fours.**

Les devis pour la rénovation du four de Lavastroux ont été signés pour une rénovation à l'identique.

Le montant des travaux est de 27 977 € HT. L'aide du conseil départemental s'élèvera à 12 590€ soit 45% du montant HT des travaux.

Les entreprises « Bouyges » pour la maçonnerie et « Artoits » pour la toiture ont été retenues



- **La rénovation de la maçonnerie des bâtiments communaux (mairie et arrière grange du presbytère)**



Il s'agit de refaire les joints des murs de la mairie et de l'arrière de la grange du presbytère.

L'entreprise Bouyges a été retenue.

Les joints de la mairie sont d'ores et déjà refaits. Il reste le chantier de la grange du presbytère.

Le montant total des travaux se monte à 16 365€ HT. Le département nous apporte son soutien dans le cadre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 pour un montant de 4091€ soit 25% du montant total des travaux.



- **La rénovation du logement mairie gauche**



Après le logement mairie droite, c'est au tour du logement mairie gauche d'être rajeuni, en particulier la cage d'escalier. Des travaux d'isolation, de peinture et de rénovation des parquets seront entrepris au cours de l'été. Les entreprises Bac et Vitrac ont été retenues. Le coût des travaux est de 12 995€ HT. Le soutien du département, dans le cadre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 est à hauteur de 30%, soit 3898€HT.

- **La défense contre l'incendie (DECI).**

Il est important de rappeler que le bourg est déjà protégé contre l'incendie.

L'étude concernant les hameaux non encore pourvus de défense incendie a été finalisée. Une liste des priorités a été établie et présentée à la commission travaux prenant en compte l'analyse des risques.

Une somme de 50 000€ a été budgétée pour équiper deux premiers hameaux (Soumaille et Murat) considérés comme prioritaires par l'étude (Soumaille est le hameau ciblé comme constructible par le PLUIh et la défense incendie est obligatoire, Murat est un hameau où les bâtiments agricoles de stockage de fourrage sont accolés entre eux et proches des maisons). Le bureau ALTEREO continue de nous accompagner en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Pour 2026, les priorités qui se dégagent de l'étude sont « La maison rouge » (zone artisanale) et Lavastroux (village où les maisons sont proches des unes des autres).



- **La pose d'une moquette solaire sur l'ancien terrain de tennis pour chauffer l'eau de la piscine**

Une pré-étude du CREER a montré qu'une économie d'énergie importante était possible avec la mise en place d'une production solaire thermique (**installation de capteurs solaires pour chauffer l'eau de la piscine**).

Cette pré-étude a été complétée par un avant-projet réalisé par la SARL SYNERGIE avec l'appui de Corrèze Ingénierie comme assistant à maîtrise d'ouvrage. Le temps de retour de l'investissement est très raisonnable.

La municipalité actuelle soucieuse de poursuivre la recherche d'économie d'énergie, de façon à sécuriser l'outil piscine et les investissements déjà réalisés (25% d'économie d'énergie qui se rajoute à celle réalisée en 2024 de 35%) a décidé de se lancer dans le projet si les partenaires financiers s'engageaient. Des demandes de subventions ont été faites auprès du département, des services de l'Etat et ont reçu un avis favorable.

Le projet s'élève à 155 219€ HT et est aidé à hauteur de 75% (45% de DETR -dotation d'équipement des territoires ruraux et 30% du département dans le cadre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025). L'autofinancement porté par la commune s'élèvera à 38 804€.



- **La réhabilitation de l'éclairage public**

Dans les villages possédant plus de 4 luminaires, les anciennes lampes ont été remplacées par des LED, plus économiques en énergie, pour un coût de 64 200€.

Cette opération est subventionnée par la fédération d'électricité et l'union européenne avec un reste à charge de 17 277€ pour la commune.



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



- **La rénovation de la digue des étangs**

Pour rappel, lors des travaux concernant la station d'épuration en 2014-2015, un affaissement de la digue dite « digue des étangs », causant des troubles à la conduite de vidange du petit étang a été constaté.

Depuis cette date, la commune était en conflit avec les propriétaires.

Au tribunal administratif de Limoges, la commune a eu gain de cause. Elle a été condamnée en appel au tribunal administratif de Bordeaux.

La commune a fait le choix de ne pas se pourvoir en cassation et d'effectuer les travaux, de façon à clore un conflit qui n'a que trop duré. Les travaux vont consister à réparer la conduite de vidange du petit étang, digue et routes incluses.

L'ensemble de ces travaux sera financé intégralement par la commune. Le marché public a été lancé fin mai.

Les réflexions en cours

- **Un début de réflexion avec le cabinet des infirmier(e)s**

Nous avons été sollicités par le cabinet d'infirmier(e)s pour travailler ensemble à une amélioration des locaux que nous leur louons.

En effet, une maison de santé est en projet à Marcillac-La-Croisille. Le cabinet a été sollicité pour rentrer dans celle-ci. Le choix du cabinet est de rester à Saint-Martin-La-Méanne mais dans des locaux améliorés. Le conseil municipal est unanime dans sa volonté d'améliorer les locaux.

Le projet ne peut bénéficier de subvention de l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui ne finance que des maisons médicales ou des maisons de santé avec au moins deux médecins.

Une subvention DETR est envisageable au titre de la rénovation énergétique des bâtiments.

Dans ce travail de réflexion, nous sommes accompagnés par Corrèze Ingénierie.

- **Le poteau Free**

Au regard des craintes exprimées par de nombreux habitants, le choix a été fait de renoncer à positionner « le poteau Free » à Ymont.

Contact a été pris avec un propriétaire au Puy Chaud pour le positionner dans ce secteur. Cela est possible. Les négociations sont en cours avec l'opérateur.

La vente du camping

Le processus avance tout doucement.

Le permis d'aménager (Cf Parchemin de juin 24) a été réalisé.

Nous avons à ce jour 3 projets et le conseil municipal a décidé d'auditionner les 3 porteurs de projets qui ont, chacun, des compétences dans des domaines non identiques. Les porteurs seront auditionnés fin juin- début juillet

L'idéal, pour l'équipe municipale, reste une vente à l'automne qui permettrait une ouverture pour la saison 2026.

L'alimentation en eau potable aujourd'hui et dans les années à venir

Aujourd'hui, l'eau est gérée en régie par la commune. Le parchemin de juin 2024 avait indiqué que « Au 1^{er} janvier 2026, la compétence « Eau et Assainissement » sera du domaine exclusif de la Communauté de Communes XVD ».

La loi du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et assainissement » a été publiée. Elle permet aux communes n'ayant pas encore opéré le transfert de ces compétences vers la communauté de communes de conserver la gestion de l'eau et de l'assainissement.

La commission « eau » de la communauté de communes s'est réunie afin d'étudier les différentes possibilités qui s'offrent aux communes souhaitant garder leur régie eau, tout en sécurisant la distribution d'une eau potable de qualité. Nous souhaitons garder notre ressource en eau et les travaux réalisés (nouveau forage notamment) ces dernières années doivent le permettre. Nous ne pourrions, cependant, rester commune isolée pour assurer la distribution de l'eau. Les aides de l'agence de l'eau Adour-Garonne sont étroitement liées au fait d'être en interconnexion et c'est cet aspect-là qu'il nous reste à travailler avec les autres communes.



Nous vous rappelons que toutes les installations doivent comporter un réducteur de pression.

La vie à l'école



Cette année, l'école a accueilli 20 élèves, de la Grande Section de maternelle au CM2.

Vingt enfants qui auront grandi, jardiné, appris, collaboré et travaillé tous ensemble pour progresser.

Cette fin d'année, en plus du projet potager qui est devenu concret, les élèves ont présenté le 24 mai aux scènes ouvertes de Brive leur projet de danse, mené avec la compagnie La Galinette Dansée : une prestation dont ils peuvent être fiers ! L'année scolaire se clôturera avec la fête de l'école le 14 juin et une sortie accrobranche à Rénac aventure sur la dernière semaine. Encore une année riche en partages, en émotions et en découvertes !

Julie LEMAY-Professeur des écoles

A la rentrée scolaire 2025-2026, l'effectif annoncé sera de 24 enfants. Un travail a été fait en collaboration avec l'inspecteur de circonscription et les parents d'élèves. Un comptage doit avoir lieu à la rentrée avec une demande de notre part d'un mi-temps qui permettra de scinder la classe en deux : d'un côté les petits (Grande section et CP), de l'autre les grands afin de faciliter les apprentissages.

Les animations en perspective

➤ 14 juillet :

- Animé par le **Comité des fêtes** sur la journée avec vide grenier, artisans, jeux en bois gratuits pour adultes et enfants, animation musicale par deux groupes (danse country, groupe folklorique), restauration et buvette midi et soir sur réservation (date limite de réservation 8 jours avant)
- Feu d'artifice offert par la commune à **22h30**.

➤ 4 Août : Nous accueillons le **Festival de la Luzège**, au Camp de la lune avec le spectacle « **Le cabaret Prévert** » à **19H30**.

Vous trouverez ci-dessous un extrait du site du festival concernant ce spectacle itinérant

Prévert, c'est le Poète le plus lu de France. Son recueil « Paroles » s'est vendu à plus de 2,5 millions d'exemplaires depuis sa sortie en 1946. Et c'est autour de cette figure, de ce bonhomme-là, que Camille Voyenne et François Copin vous proposent un cabaret. Un cabaret qui mêle poésies, chansons, extraits de films, anecdotes sur sa vie... et beaucoup, beaucoup de vin rouge. On y causera de liberté, d'amour, d'anarchisme, de copains, de rats laveurs, de politique, de cinéma, de la connerie d'la guerre... Et tout ça avec cet argot si poétique, cette insolence tendre, amoureuse de la vie, qui caractérise Prévert. Allez, un petit avant-goût des réjouissances...

« Des souvenirs, des souvenirs, est-ce que j'ai une gueule à faire l'amour à des souvenirs ? »

« J'en ai ma claque des hommes qui parlent d'amour. C'est vrai, ils en parlent tellement qu'ils oublient d'le faire ! »

Conception, jeu, mise en scène : François Copin et Camille Voyenne

➤ 15 août : Inauguration du Four de Soumaille, avec l'entreprise Range Cailloux qui a réalisé les travaux, à **11H00**.

➤ 29 août : Concert de fin de stage par l'ensemble Tulla Voce avec Christine Box comme chef de cœur, concert de musique sacrée à **20H00**

Rappels de citoyenneté

Bruits de voisinage : des horaires à respecter

Les beaux jours revenus et les bruits des tondeuses à gazon sont bien moins doux que le chant des oiseaux.

Voici un **petit rappel de la réglementation** pour entretenir de bonnes relations de voisinage.

Le beau temps est là, on passe la tondeuse, on fait la fête dans le jardin ou fenêtres ouvertes... sans se soucier quelquefois des limites autorisées. Vous êtes toujours plusieurs à nous demander de rappeler la réglementation en la matière qui vaut d'ailleurs pour les tondeuses comme pour les perceuses et autres travaux ou occupations sonores. Les bruits de voisinage sont régis à par un arrêté préfectoral. Les travaux de jardinage et bricolage ne sont autorisés que :

- **Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,**
- **Les dimanches et jours fériés uniquement le matin de 10h à 12h.**

Évidemment, cette réglementation ne vous autorise pas pour autant à laisser libre cours aux décibels pendant ces horaires. **Le bruit anormal du voisinage est interdit de jour comme de nuit**, même si la tolérance est un peu plus grande le jour que la nuit. Certes, c'est bien connu, il n'y a que le bruit des autres qui dérange, mais chacun peut être le gêneur de quelqu'un. Alors, un peu de bon sens et pensez tout de même à vos voisins lorsque vous recevez des amis, lorsque votre chien aboie... Vos relations n'en seront que plus douces.



Déchets

Des containers sont à disposition

Nous vous remercions de ne pas mettre de verre cassé au pied des containers à ordures ménagère

Brûlage

Il est **interdit brûler** des déchets verts (végétaux secs ou humides), ou autres déchets chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre. Tous les déchets verts sont compostables.

La communauté de communes XVD tient à disposition des particuliers des composteurs.

La déchetterie de la Bitarelle de Gros-Chastang prend aussi, gratuitement, tous les déchets et est accessible à tous les habitants de St Martin-La-Méanne.



Chiens errants

Il est impératif de ne pas laisser vagabonder les chiens dans les villages et les hameaux.

Merci aussi de tenir les chiens en laisse dans les chemins



Les horaires des différents services de la commune

Attention les horaires de la mairie et de la poste sont modifiés.

Mairie

Lundi : 9H00 -12H00

Mardi : 9H00 -12H00

Mercredi : 9H00 -12H00

Vendredi : 9H00 -12H00

Piscine

Jusqu'au 29 juin : les mercredis 14h – 18h

Saison estivale à partir du 7 juillet : tous les jours
de 11h-13h et de 15h à 19h

Fermeture hebdomadaire les jeudis

Médiathèque

Mardi 9h – 12h

Vendredi 9h – 12h

La poste

Attention changement

Du lundi au vendredi à partir du 16 juin

9H30 à 12H15

La poste sera fermée du 15 juillet au 2 Août
en raison de la diminution de la fréquentation
pendant la période estivale

La Déchetterie

Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi

Heure d'hiver :

mardi, mercredi, vendredi : 13h-17h

samedi : 9h-12h et 14h-17h30

Heure d'été :

mardi, mercredi, vendredi : 14h-18h

Samedi : 9h30-12h et 14h-18h

Jours de Fermeture : Lundi, Jeudi et Dimanche

**Pensez à bien noter votre adresse mail sur le site internet de la commune,
si vous souhaitez recevoir les informations en direct.**